Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			<u> </u>	1 (<u> </u>		_			
	I.1 Numéro du document			I.2 Type d'Opér	I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-16.250-0009947.2023.002			I Onérateur	☑ Opérateur					
	11. 210-10.230-00	03347.2023.002	ক		i					
			93		☐ Groupe d'o	pérateurs				
			Į.	and the last						
			řl	artan h	:					
es					[
ij			_	I K GET WHERE: GO	'					
obligatoires	I.3 Opérateur ou	I.4 Autorité cor	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle							
lig	Nom	Autorité	Autorité QUALISUD (FR-BIO-16)							
ā	Adresse	dresse 660 Route des Tourelles - Magrin 12450 Calmont				Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande				
S	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France		Code ISO	FR	
Ĕ										
Ĕ	Pays France Code ISO FR L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs Distribution / Mise sur le marché L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
:lé										
ľ.										
<u>e</u>	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
IT										
P	• (e) Aliments pour animaux									
	• (e) Aliments pour animaux Méthode de production:									
	production de produits biologiques									
	– production de produits biologiques – production de produits en conversion									
	– production de products en conversion – production biologique avec une production non biologique									
	F		F							
						1				
	Lo précent docu	mont oct dólismá cont	formáment au ré	igloment (IJE) 2019	/Q/19 of cortific min	l'onóratour (ou lo groupo d	'onáratoure (c	hoicir co mui	
	convient) satisfa	ment est délivré cont ait aux exigences dud	it règlement.	gierrierit (OL) 2010	7040 et certifie que	Toperateur	ou le groupe u	operateurs (c.	noisir ce qui	
	7 T D 11				7 0 77 15 15 1	, 				
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					
	Date	30 octobre 2023 11:25:28 +0100		JALISUD	Certificat valal	ble du	05/10/2023	au	30/06/2025	
		CET	signature							
	Lieu	Marmande (FR)								
				14						
				7.						
			4							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'étiquetage des produits biologiques									
	II.1 Répertoire des produits								
facultatifs spécifiques	Nom du produit Code (CEE) cham	e la nomenclature combinée (NC) visé au règlement ° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du d'application du règlement (UE) 2018/848							
	Commerce de gros d'aliments pour le bétail : Fourrage en sec - Luzerne et paille mélangées	Biologique							
	Commerce de gros d'aliments pour le bétail : Fourrage en sec	En conversion							
	II.2 Quantité de produits								
	II.3 Informations sur les terres								
Éléments	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
Partie II:	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/84. Nom de l'organisme COFRAC	de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel							
	d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pd	que défini par la circulaire afférente de l'INAO.							